

Plan d'actions annuel

2026

Publié en décembre 2025

Sonepar Group

Introduction

Le plan d'action et les moyens mobilisés pour la réalisation de la stratégie d'accessibilité numérique de Sonepar sont programmés sur une période de trois années (2026-2028).

Le schéma pluriannuel se décline donc en plans annuels d'actions et de moyens mise en œuvre. Actualisés au fil de l'eau au sein de la gouvernance, les plans d'action annuels décrivent les opérations à mettre en œuvre chaque année et les moyens humains et financiers mobilisés au regard des priorités définies sur la base des projets établis lors de la conception du schéma.

Les plans d'actions sont révisés chaque année et donnent lieu à un bilan de mise en œuvre annuel.

Ils sont publiés à l'adresse suivante : [Déclaration d'accessibilité](#).

Plan d'action 2026

En 2026, Sonepar a pour objectif de mener les chantiers suivants :

- **Audit et mise en accessibilité des plateformes existantes** : évaluer progressivement la conformité du parc actuel, en priorisant notamment selon la volumétrie d'usage et la criticité des plateformes, puis engager les actions correctives nécessaires pour garantir une expérience numérique inclusive.
- **Processus digital** : faire évoluer les processus digitaux pour intégrer l'accessibilité dans le cycle de développement.
- **Aide à la production de contenus** : Outiller les équipes éditoriales pour produire des contenus nativement accessibles
- **Contrôle qualité** : mettre en place des tests pour garantir dans le temps le suivi de la politique de mise en conformité.
- **Retour usagers** : mettre à disposition des usagers un canal pour faire part de leurs difficultés ou suggestions sur chaque plateforme.
- **Formation** : une formation sur l'inclusion à destination des managers, visant à introduire et sensibiliser au sujet du handicap, a été déployée en 2025. Pour 2026, l'objectif est de mettre à disposition des formations spécifiques à l'accessibilité numérique, adaptées aux différents rôles.
- **Sensibilisation** : déployer des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs pour renforcer la culture de l'accessibilité.
- **Achats** : intégrer des critères d'accessibilité numérique dans la politique d'achats fournisseurs, afin de sécuriser la conformité des plateformes externes.

Mise en conformité des solutions

Le parc des solutions relevant de la mise en conformité et étant ouvertes aux utilisateurs externes s'établit ainsi au 1er janvier 2026 :

Solution	Description	Etat de conformité
sonepar.fr	Site web et application mobile e-commerce	Non conforme
sonepar.com	Site d'entreprise	Partiellement conforme (50%)
brand.sonepar.com	Site de la marque	Non conforme
sonepix.sonepar.com	Bibliothèque multimédia	Non conforme

Les solutions utilisées uniquement par les collaborateurs Sonepar font également partie du périmètre, avec un objectif progressif de mise en conformité afin de garantir une expérience inclusive pour l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient internes ou externes.

Moyens de mise en œuvre humains et financiers

Sponsor

Le sponsor du programme assure le portage stratégique de l'accessibilité numérique. Ses responsabilités incluent :

- Sécuriser les ressources nécessaires (humaines, financières et politiques) pour permettre le déploiement du plan d'action ;
- Intégrer l'accessibilité numérique dans les priorités stratégiques de l'entreprise ;
- Soutenir publiquement l'initiative afin d'en renforcer la légitimité et d'en faciliter l'adoption par l'ensemble des équipes.

Référents accessibilité numérique

Les référents accessibilité constituent le cœur opérationnel de la gouvernance. Ils sont chargés de :

- Coordonner les chantiers, assurer la cohérence globale du programme et piloter le plan d'action annuel ;

- Prioriser les plateformes à auditer, superviser les audits, valider les budgets associés et suivre la conformité en lien avec les Product Owners ;
- Apporter une expertise technique, promouvoir les bonnes pratiques et le design system accessibles, et représenter la thématique au sein du Conseil Inclusion.

Référents de chantier

Pour chaque chantier, un référent est nommé afin de garantir l'avancement opérationnel. Il a pour missions de :

- Piloter le chantier et assurer la réalisation des actions prévues dans le plan d'actions ;
- Collaborer étroitement avec son département et les parties prenantes concernées pour faciliter la mise en œuvre ;
- Diffuser les bonnes pratiques, contribuer au partage d'expérience et renforcer les compétences internes sur l'accessibilité numérique ;
- Tenir les référents accessibilité numérique informés du statut d'avancement du chantier sous sa responsabilité.

Les moyens financiers dédiés à l'accessibilité numérique sont portés directement par chaque équipe, qui demeure responsable du budget alloué à son périmètre.